

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 12, partie II de la Constitution, paragraphes 2, 3 et 4

Déposée par M. Olivier DUHAMEL
M. Caspar EINEM
M. Ben FAYOT
M. Luis MARINHO
Mme Anne VAN LANCKER

Qualité: - Membres

Mme Pervenche BERÈS
Mme Maria BERGER
M. Carlos CARNERO
Mme Elena PACIOTTI

Qualité: - Suppléants

ARTICLE 12 - [Immigration]

- 2) A cette fin, le Parlement européen et le Conseil, conformément à la procédure législative, adoptent des lois et des lois-cadre dans les domaines suivants:
- conditions d'entrée et de séjour, ainsi que normes concernant la délivrance par les Etats membres de visas et de titres de séjour de longue durée, y compris aux fins du regroupement familial ;
 - définition des droits des ressortissants des pays tiers **ou apatrides** en situation régulière de séjour dans un Etat membre, y compris les conditions régissant la liberté de circulation et de séjour dans les autres Etats membres ;
 - **contrôle de l'immigration ; (15 mots supprimés)**
 - lutte contre la traite d'êtres humains, en particulier des femmes et les enfants.
- 3) L'Union peut conclure avec des pays tiers des accords **de partenariat avec les pays d'origine également à des fins de** réadmission. **(15 mots supprimés)**
- 4) Le Parlement européen et le Conseil, conformément à la procédure législative, peuvent adopter des lois et des lois-cadre visant l'encouragement et l'appui de l'action des Etats membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers résidant légalement sur leur territoire **et l'accès à la citoyenneté de résidence.**

Explication éventuelle: